

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2016

Etaient absents : M. Louis LE FLOC'H (procuration à Mme Brigitte BOLZER), Mme Frédérique VOLANT (procuration à Mme Michèle LE PAPE), Mme Claudine CABON (procuration à Mme Florine LE PAPE) et Mme Christine MORIN (procuration à Mme Fabienne LE GARS)

Mélanie DUCROT est proposée comme secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire Raynald TANTER :

- Propose :
d'avoir une pensée pour Mme Yvonne SEVEN qui a été très active en qualité de membre du C.C.A.S. et propose de lui dédier ce conseil municipal.
- Évoque :
le vote favorable des membres de la C.C.B.P.S. pour le schéma touristique qui marque un véritable soutien de l'ensemble des délégués communautaires – Il y aura un nouveau vote à la rentrée afin de déterminer le mode de gouvernance au 1^{er} janvier 2017
- La satisfaction pour la réalisation du défilé du 24 juillet et de son succès. Remerciement à l'organisation.
- Les résultats des analyses des eaux de baignade de l'A.R.S. sont de bonne qualité.
- Le lancement du tir de missile par la marine nationale
- Le démarrage des travaux au phare et fait part de son mécontentement sur leur période d'intervention qui compromet l'organisation et l'activité saisonnière
- La fin des travaux du cheminement doux au Steir qui répond à une préoccupation des administrés
- Le programme de travaux de voirie a été arrêté
- La campagne de stérilisation des nids de goélands (366 œufs – 108 nids)
- L'arrivée de 150-200 caravanes le dimanche 3 juillet et des dispositions prises auprès de la C.C.P.B.S, la gendarmerie etc.
- Informe :
le conseil de son intention de porter devant les tribunaux les propos tenus envers les élus au sujet de la fresque et la forme que prendra cette procédure.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal du dernier conseil en date du 27/5/2016.

Monsieur Bruno CARIOU fait remarquer que les conseillers n'ont pas reçu le bon document mais le compte rendu de séance.

L'approbation est donc reportée au prochain conseil de septembre.

Monsieur le Maire invite les conseillers à aborder l'ordre du jour du conseil.

I/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION

1. Participation de l'association « St Nonna cinq siècles d'histoire » à l'opération de restauration de l'Eglise St Nonna

Madame Marie Claire DUPONT souligne la présence de M. Jacques LE LAY, nouveau président de l'association Mouëz Penmarc'h.

Elle demande au conseil municipal d'adopter la délibération pour accepter la participation de l'association « St Nonna cinq siècles d'histoire » à hauteur de 13 000€ pour la réfection des vitraux de l'église.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Proposition de mandat avec l'agence de l'eau pour la mise aux normes de l'assainissement collectif et du service d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.)

M. Michel FRIN présente la proposition de l'agence de l'eau pour permettre aux propriétaires de se mettre en conformité pour l'assainissement collectif et non collectif par la signature de la commune d'un contrat de mandat pour une opération collective.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU demande comment cette aide est versée.

La collectivité sera chargée de verser les aides dès lors que les travaux seront conformes. Les particuliers pourront prétendre s'ils remplissent les conditions et cette aide pourra s'élever jusqu'à 60% des frais engagés.

M. Raynald TANTER précise au conseil qu'il s'agit pour les administrés d'une opportunité pour se mettre en conformité. La C.C.P.B.S. a donné un accord de principe étant donné que le contrat de mandat s'échelonne jusqu'en 2019.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU s'interroge sur le montant facturé aux administrés.

M. Raynald TANTER intervient et précise que le montant dépend des travaux à réaliser surtout sur l'assainissement individuel.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Accord de programmation des travaux d'assainissement – subvention de l'agence de l'eau

M. Jean Louis BUANNIC précise qu'il s'agit de travaux supplémentaires au programme et souligne l'effort financier de la part de l'agence de l'eau pour 500 000€ pour la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement, exercice 2015

M. Raynald TANTER fait lecture des points essentiels du rapport.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

5. Désignation d'un référent sécurité

M. Raynald TANTER remercie M. Bruno CARIOU pour son engagement jusqu'à cette date comme référent sécurité et propose de désigner un nouveau référent sécurité.

M. Bruno CARIOU précise qu'il laisse à son grand regret cette fonction dans la mesure où il a souhaité ce poste. Mais, cette fonction n'est plus compatible avec son activité professionnelle. Cette mission est très intéressante et il souligne le concours d'employés communaux notamment Mme Françoise LE REST et les collaborateurs de l'espace jeunes, des pompiers, de la gendarmerie qui ont permis d'aller à la rencontre de 1 000 enfants lors des ateliers. Il est rassuré de pouvoir passer le relai à quelqu'un d'autre.

M. Bruno CARIOU remet symboliquement son gilet à M. Raynald TANTER.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

Sont candidats	Résultats des votes
Mme Mélanie DUCROT	22
M. Robert BOURGUEON	6

Mme Mélanie DUCROT est donc désignée comme nouvelle référente sécurité.

6. Demande de rectification de l'orthographe du nom de la commune auprès de l'I.N.S.E.E.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le nom de la commune fait l'objet d'une mauvaise orthographe par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.). La municipalité souhaite engager une démarche afin de faire rectifier cette anomalie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT

CULTURE

7. Subvention à la FADOC pour l'organisation du « SPOK Festival » 2016.

Le conseil municipal ne soulève aucune observation pour allouer une subvention de 1 500 € à la F.A.D.O.C. pour l'organisation du « Spok festival » édition 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Salle socioculturelle « Cap Caval » - fixation des tarifs de la saison culturelle 2016-2017 (du 1^{er}/09/16 au 30/06/17)

La délibération est adoptée à l'unanimité et ne soulève aucune observations.

ENFANCE JEUNESSE

9. Fonds publics et territoires - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au titre des aides financières « fonds publics et territoires », pour les projets s'inscrivant dans les thèmes définis par la C.A.F. du Finistère, pour l'année scolaire 2016-2017

Madame Dominique PLOUHINEC informe les conseillers des actions pouvant être subventionnées par la CAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération.

10. Participation financière de la commune aux voyages scolaires organisés par le collège Paul Langevin

Mme Dominique PLOUHINEC propose au conseil de fixer la participation de la commune aux séjours organisés par le collège pour la période 2016-2020 de :

- 30€ pour les séjours découverte (exemple au Val de Loire)
- 25€ pour les séjours voile

La famille percevra l'aide directement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ AFFAIRES ECONOMIQUES & TOURISME

11. Renouvellement du classement touristique de la commune de Penmarc'h - Demande de dénomination comme commune touristique

Mme Karine COSQUERIC propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la demande de dénomination comme commune touristique
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la dénomination comme commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 relatif aux communes et aux stations classées de tourisme.

M. Bruno CARIOU demande si la dénomination sera effective en 2016.

M. Raynald TANTER précise qu'il faut le temps d'instruction pouvant aller jusqu'à 12 mois. Une appellation en 2017 serait appréciée.

M. Bruno CARIOU déclare que cette appellation est importante au niveau économique et ce délai paraît long. Il demande que cette démarche aboutisse rapidement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité.

5/ URBANISME, CADRE DE VIE

12. Méjou Kervédal-cession et échange de parcelles pour la création d'une voirie communale

Mme Nathalie POULARD présente la délibération sur les échanges de parcelles et cession d'une voirie communale à titre gratuit aux consorts NEDELEC.

Mme Valérie Le FAOU-VILLARBU intervient et exprime que cette délibération nécessiterait d'être plus précise sur les échanges.

M. Raynald TANTER rappelle qu'il s'agit d'un complément de la délibération précédente en date du 27/05/2015.

Mme Valérie Le FAOU VILLARBU estime ne pas disposer de l'ensemble des informations. Elle estime qu'il y a une différence importante et qu'elle peut constituer un enrichissement sur le dos des contribuables.

M. Raynald TANTER soulève l'intérêt d'utilité publique. Ces arguments ont été soulevés auprès du cabinet de géomètre et les parties ont trouvé un accord. Il s'agit d'une notion d'équivalence de valeurs. De plus, nous avons des propriétaires en attente de construire. La commune aura un retour sur investissement.

M. Bruno CARIOU intervient et précise que cette décision pèsera sur d'autres situations similaires. Nous sommes tous favorables à ce que la situation soit libérée. Il faut cependant être clair sur notre responsabilité dans d'autres situations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 24 pour et 5 contre (M. Bruno CARIOU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Christine MORIN, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et Mme Fabienne LE GARS).

13. Lotissement de KERGROES – régularisation foncière et mise en vente

M. Raynald TANTER rappelle que dans le cadre de la mise en vente des maisons par le bailleur social, il est demandé l'établissement d'un projet de régularisation foncière des emprises cadastrales au réel.

M. Bruno CARIOU signale l'anomalie de la convention avec le bailleur sur l'entretien des jardins car ce travail est réalisé par les employés communaux sur des parcelles privées. Ceci devrait être à la charge du locataire.

M. Hervé VAILLANT précise qu'il s'agit principalement des haies.

M. Raynald TANTER explique que cette convention prendra fin avec les ventes.

Mme Martine GIAFFERI demande si les locataires sont intéressés par le rachat des maisons.

M. Raynald TANTER informe qu'une réunion avec les locataires a eu lieu sur les modalités. Mais il est difficile de savoir s'ils sont intéressés. Pour le principe, il sera demandé au bailleur de mettre à sa charge l'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération.

14. Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Mme Nathalie POULARD fait lecture de la délibération pour le lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et la démarche de concertation envisagée.

M. Raynald TANTER informe que les élus communautaires devront se prononcer avant le 31/12/2016 sur la volonté de disposer d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une réunion sera organisée à la rentrée.

Mme Martine GIAFFERI s'interroge sur le coût financier.

M. Raynald TANTER précise qu'il faut compter entre 30 à 50K€.

Mme Martine GIAFFERI demande depuis quelle date ce document existe.

M. Raynald TANTER précise qu'il a été adopté en 2010.

Mme Martine GIAFFERI s'étonne du prix élevé.

M. Maurice LE FLOCH rappelle que la durée de vie d'un P.L.U. est de 10 ans mais l'accélération des modifications de la réglementation nécessite sa révision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération.

15. Avenant n°1- à la convention de mise à disposition du service instruction du droit des sols de la C.C.P.B.S.

M. Raynald TANTER informe le conseil municipal de la demande de mutation dans une autre collectivité de Mme Lénaïck LE BEC. Dans l'attente du recrutement, le service de la C.C.P.B.S. reprendra en charge en complément de l'avenant initial, les déclarations préalables (hors création d'emprise au sol ou lotissements).

Aucune observation – la délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Cession au profit de la CCPBS de terrains communaux

M. Raynald TANTER informe les membres du conseil de la démarche de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, par courrier en date du 09 juin, de solliciter la cession à son profil des parcelles cadastrées ZO 101 et ZO 109. La commune est propriétaire de ces parcelles qui représentent une surface globale de 8 602m². Cette démarche s'inscrit dans le cadre de son besoin d'extension de la zone d'activité de Prat Gouzien et de son soutien au développement économique de la société Techsealab.

Mme Valérie Le FAOU VILLARBU demande pourquoi cette délibération n'a pas été présentée avant.

M. Raynald TANTER précise que la demande d'évaluation des services de France Domaine vient d'arriver. Il est donc proposé de céder ces parcelles à la C.C.P.B.S. pour 8€ par m² soit pour un total de : 68 816 €.

Aucune autre observation - la délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE LA MINORITE

- **Le schéma directeur d'aménagement de 3 secteurs de la commune de Penmarc'h.** Le schéma directeur a été présenté à la réunion publique du 7 juin 2016 par la municipalité. Quelles sont les orientations que vous avez retenues et qui seront mises en place en priorité ? La minorité sera-t-elle associée à ce travail de priorisation ou le comité de pilotage instaure pendant le temps de l'étude est dissous de facto ?

M. Raynald TANTER explique qu'il n'a pas de réponse immédiate car il attend l'organisation de la réunion de la majorité. La minorité sera associée par le biais ou non du comité de pilotage. On en parlera ultérieurement.

- **La signalétique de Saint-Pierre** – La réalisation de l'étude avait été confiée à un groupe d'étudiants pour travailler sur la signalétique de la pointe de Saint-Pierre. Quelles sont les suites concrètes données à ce projet tutoré ?

M. Raynald TANTER précise que les propositions ne sont pas actuellement budgétisées sur 2016. Elles seront intégrées dans le projet présenté à Phare et Balises sur la réhabilitation des maisons des gardiens de phare. Il faut compter un budget entre 15 et 20 000€ sur la signalétique.

- **Les travaux de Sainte-Thumette.** Alors que les travaux se poursuivent, des statues ont été descendues pour expertise ou nettoyage. Des mesures de mise en sécurité de celles-ci vont être prises alors que l'église fait face à un afflux de visiteurs en période estivale ?

Mme Marie Claire DUPONT précise qu'après l'expertise des Architectes des Bâtiments de France, les statues n'ont pas de grandes valeurs à part celles de Saint-Nonna. Il sera procédé à un nettoyage et non à une restauration. Les travaux portent sur la rénovation de cinq statues à St Nonna et la préservation d'une statue en bois à Ste Thumette.

- **Les espaces naturels Steir.** Des travaux de réaménagement de ces espaces ont pu être menés afin d'assurer leur conservation mais aussi leur mise en valeur. Cependant, la municipalité est-elle destinataire d'études ou de rapports sur l'impact de ces réaménagements sur la biodiversité ? Ces réaménagements sont-ils d'ailleurs suggérés par de tels documents ?

M. Raynald TANTER informe que le conseil départemental a organisé une réunion il y a une semaine sur le plan de gestion. Un document a été élaboré comportant 35 mesures dont 28 prioritaires.

M. Bruno CARIOU précise que ce site comprend de nombreux bosquets qui servent d'habitat pour les oiseaux. Ils sont importants. Il rappelle qu'il faut éviter les plantes invasives et conserver un petit boisement pour préserver les espèces.

Mme Nathalie POULARD informe qu'à la réunion siège des représentants des associations de protection.

M. Bruno CARIOU demande qu'une campagne de boisement soit proposée dans le cadre du plan de gestion sur le littoral et de constituer des espaces boisés à Pors Carn / la Torche qui participent à stabiliser la dune, et à développer l'habitat.

Après les questions, M. Frédéric POURCHASSE souhaite intervenir pour la mise à l'honneur d'associations :

- Mme COSSEC est devenue championne de surf du Finistère
- De remercier les Cormorans Sportifs et Cap Caval pour le label FFF excellence
- De l'ouverture d'une section féminine de football en septembre pour les Cormorans Sportifs

M. Raynald TANTER informe le conseil de la mise à l'eau le 07 juillet par la S.N.S.M. du jet ski qui permettra la sécurisation et des interventions rapides entre les sites (Pors Carn – Plomeur) et il participe ainsi à l'attractivité des lieux.

De plus, pour les festivités organisées lors de la journée 14/07, il sera remis uniquement des produits locaux aux gagnants.

M. Raynald TANTER souhaite une excellente saison estivale à tous.

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire
Mélanie DUCROT



Le Maire
Raynald TANTER

